



Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES
01/2024
29 avril 2024**

**COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES –
REUNION HYBRIDE DU 26 Avril 2024**

Références :

- A. LC de l'OHI 26/2018 du 5 avril – *Adoption d'une nouvelle résolution de l'OHI sur la procédure d'examen des états financiers annuels ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante.*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances, Règle 2
- C. Résolution de l'OHI 02/2018
- D. Décision 24.c de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI
- E. Projet de Partie 2 du Rapport annuel de l'OHI pour 2023 (Finances)
- F. CABINET TARMAZZO – Rapport du Commissaire aux comptes externe en date du 3 avril 2024

Cher membre de la Commission des finances,

1. La réunion du comité restreint de la Commission des finances (FCO) s'est tenue en format hybride le 26 avril 2024, conformément à la règle 2 des ROP de la Commission des finances. La réunion était présidée par la présidente de la Commission des finances, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco). Les participants à cette réunion comprenaient Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni) en tant que vice-présidente, Mme Pia Dahl Høgaard, présidente du Conseil de l'OHI, M. Mathias Jonas, Secrétaire général, les Directeurs Luigi Sinapi et John Nyberg et Mme Sandrine Brunel, responsable de l'administration des finances, Mme Pascale Taramazzo représentant le commissaire aux comptes externe du CABINET TARMAZZO.

Rapport annuel financier 2023

2. Le projet de Rapport annuel financier 2023 tel que soumis par le Secrétariat (cf. Référence E) ainsi que le Rapport des commissaires aux comptes externes (cf. Référence F) ont été examinés par les participants et acceptés sans autres commentaires.

3. Le Secrétaire général a présenté les états financiers vérifiés, qui ont révélé un excédent budgétaire accumulé de 215 221,97 euros pour 2023. Ce résultat comprend une perte budgétaire de 253 000 euros provenant de l'exécution du budget, compensée par une sous-utilisation de 10 000 euros des dépenses d'investissement, 279 000 euros des frais de fonctionnement, et l'inclusion d'un montant de 19 000 euros versé pour des actifs amortissables.

Résultats de l'audit pour le Rapport annuel financier 2023.

4. Mme Taramazzo a réaffirmé oralement l'opinion qu'elle avait émise dans le rapport, à savoir que les états financiers de l'OHI présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, le bilan de l'Organisation au 31 décembre 2023, ainsi que son compte de résultat pour l'exercice clos, conformément aux principes comptables choisis et divulgués. Elle a expliqué les raisons et les effets de la limitation énoncée se référant à des fonds spécifiques qui font l'objet d'une demande annuelle de remboursement du montant non dépensé versé et estimé en dollars américains mais converti en euros pour la comptabilité de l'OHI, avant d'être reconverti en dollars américains.

Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent budgétaire de 2023

5. Le Secrétaire général a proposé que l'excédent budgétaire de 215 000 euros pour 2023 soit réparti comme suit :

- **50 000 euros** au fonds pour l'Assemblée,
- **15 000 euros** au fonds pour les projets spéciaux,
- **40 000 euros** au fonds pour le renforcement des capacités,
- **10 000 euros** au fonds de l'IBSC,
- **40 000 euros** au fonds pour la rénovation et l'amélioration,
- **60 000 euros** au fonds pour le déménagement.

6. Le Comité restreint de la Commission des finances a approuvé les propositions du Secrétaire général qui vont à présent être soumises à l'approbation des membres du Conseil de l'OHI par lettre circulaire.

Etat provisoire des comptes (T1 2024)

7. Le Comité restreint de la Commission des finances a examiné la situation financière actuelle, en se basant sur le rapport financier récapitulatif mensuel pour le premier trimestre 2024. Le Secrétaire général a présenté les états financiers actuels et a indiqué que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2024 progressaient de manière satisfaisante.

8. L'état réel des paiements des contributions des Etats membres a également été examiné. A la fin du mois de mars 2024, le recouvrement des contributions était à un niveau historiquement bas de 38,61%, inférieur à celui de l'année dernière (42,85%) et inférieur à la moyenne des cinq dernières années (53,44%). Un Etat membre n'a pas payé ses contributions pour 2021 et onze Etats membres n'ont pas payé leurs contributions pour 2022. Vingt-trois Etats membres sont en retard dans leurs paiements pour 2023. Le Secrétaire général a souligné que le faible paiement d'un nombre important d'Etats membres (qui ont essentiellement des raisons internes divergentes) fait peser un risque important sur le bon fonctionnement du Secrétariat et de l'Organisation dans son ensemble.

Autres questions

Le Secrétaire général a fait part de son intention d'étudier des modalités de retraite plus souples pour les membres du personnel locaux, conçues dans l'intérêt mutuel des deux parties - les employés concernés et le Secrétariat de l'OHI.


Conclusions finales et prochaine réunion

9. Le Secrétaire général conclut qu'avec l'avalisation du Rapport du Commissaire aux comptes (cf. Référence F) par les participants à la réunion, toutes les conditions sont désormais réunies pour que la Partie 2 du Rapport annuel 2023 (Finances) soit approuvée par lettre circulaire du Conseil.

10. Conformément à la référence C (cf. paragraphe 7), les membres de la Commission des finances sont à présent invités à faire part de leurs commentaires sur la présente lettre circulaire de la Commission des finances qui rend compte des résultats de la réunion du Comité restreint de la Commission des finances de cette année et sur la référence E (cf. partie 2 du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2023 (Finances)) qui est disponible pour consultation, en tant que publication P-7, sur le site web de l'OHI [ici](#) **au plus tard le 31 mai 2024**. Ces commentaires, le cas échéant, seront examinés et incorporés dans la version finale de la partie 2 du Rapport annuel de l'OHI à l'étape finale, avant publication.

11. Il a été convenu que le Secrétaire général continuera à suivre la situation en ce qui concerne le paiement des contributions des Etats membres et qu'il convoquera une nouvelle réunion du Comité restreint de la Commission des finances si cela devait avoir un impact sur la situation financière et le budget de l'OHI dans le courant de l'année.

Veuillez agréer, Cher membre de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, reading "Mathias Jonas". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres de la Commission des finances

Pour information : Présidente/Vice-présidente du Conseil de l'OHI